

Nombre de membres		
Affiliés au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14
Date de la convocation		
07/03/2022		
N°		
2022-15		

Séance du 14 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux les quatorze mars à dix-huit heures trente Le Conseil Municipal de la commune de Saignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre HAUCOURT, Maire.

**Présents :** Annie BACLE, Isabelle BREST, Mathias CAUMONT, Nadine GARBARINO, Sylvie GONTERO, Jean-Pierre HAUCOURT, Gilbert LEGUAY, Bernard OLLIVIER, Claudie BONNEFOY, Jean-Pierre BOYER, Nicole EYNAUD, François DUPOUX, Bertrand JOUVE, Françoise SEVILLA

**Absents :** Isabelle BREST, Christophe SLEK

**Pouvoirs :** Isabelle BREST a donné pouvoir à Jean-Pierre HAUCOURT

Jean-Pierre BOYER a été nommée secrétaire.

**Objet :** Concession tripartite entre la commune, Monsieur DOCHE, éleveur, et l'ONF pour une concession de pâturage en forêt communale relevant du Régime Forestier

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du projet de concession entre la commune de SAIGNON, Monsieur DOCHE Aloïs éleveur, et l'Office National des Forêts, pour une concession de pâturage en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Dans le cadre de l'aménagement de la forêt communale, une expérience sylvopastorale peut être menée sur une partie de la forêt au moyen d'une concession.

Cette dernière signée pour 6 années, sera soumise aux dispositions du Code Forestier (articles L 214-12 et R 214-28) et du Code Rural, aux seules fins de pâturage.

Le cahier des charges de la concession prévoira la mise en place d'un véritable plan d'aménagement sylvopastoral comprenant : des zones ouvertes au pâturage et d'autres mises en défens.

Le projet de concession, ainsi que le cahier des charges qui y sera joint, vous sont soumis pour approbation.

Les services de l'ONF assureront un suivi régulier des zones pâturées et signaleront à la mairie tout dégât éventuel occasionné au peuplement forestier par l'exercice de la présente concession.

Sur ces bases, Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer la concession en question.

**VOTÉ : UNANIMITE**

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

Le maire de Saignon  
Jean-Pierre HAUCOURT

Nombre de membres		
Affiliés au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
16	15	14
Date de la convocation		
07/03/2022		
N°		
2022-16		

Séance du 14 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux les quatorze mars à dix-huit heures trente Le Conseil Municipal de la commune de Saignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre HAUCOURT, Maire.

**Présents :** Annie BACLE, Isabelle BREST, Mathias CAUMONT, Nadine GARBARINO, Sylvie GONTERO, Jean-Pierre HAUCOURT, Gilbert LEGUAY, Bernard OLLIVIER, Claudie BONNEFOY, Jean-Pierre BOYER, Nicole EYNAUD, François DUPOUX, Bertrand JOUVE, Françoise SEVILLA

**Absents :** Isabelle BREST, Christophe SLEK

**Pouvoirs :** Isabelle BREST a donné pouvoir à Jean-Pierre HAUCOURT

Jean-Pierre BOYER a été nommée secrétaire.

**Objet :** Appellation et pose de plaques commémoratives à la Médiathèque

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, Le Don fait par M et Mme DELVAUX, accepté en conseil municipal du 04 juillet 2006, de la maison « Delvaux » et les terrains attenants, De la résidence de Julio CORTAZAR, écrivain argentin, ayant vécu une quinzaine d'années à Saignon, La municipalité souhaite donner un nom officiel à cet espace Culturel de la Médiathèque, en apposant des plaques rappelant le Don de M et Mme DELVAUX et Julio CORTAZAR, habitant de Saignon de 1964 à 1978

A cet effet, il est proposé de deux plaques :

- Une première plaque : « Le bâtiment, le jardin attenant et le Théâtre de verdure ont été données à la commune par M et Mme DELVAUX en 2006
- Une deuxième plaque : Médiathèque JULIO CORTAZAR

Vu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- Donne son accord et approuve

**VOTÉ : UNANIMITE**

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

Le maire de Saignon  
Jean-Pierre HAUCOURT  
(Vaucluse)

Nombre de membres		
Affiliés au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14
Date de la convocation		
07/03/2022		
N°		
2022-14		

Séance du 14 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux les quatorze mars à dix-huit heures trente Le Conseil Municipal de la commune de Saignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre HAUCOURT, Maire.

**Présents :** Annie BACLE, Isabelle BREST, Mathias CAUMONT, Nadine GARBARINO, Sylvie GONTERO, Jean-Pierre HAUCOURT, Gilbert LEGUAY, Bernard OLLIVIER, Claudie BONNEFOY, Jean-Pierre BOYER, Nicole EYNAUD, François DUPOUX, Bertrand JOUVE, Françoise SEVILLA

**Absents :** Isabelle BREST, Christophe SLEK

**Pouvoirs :** Isabelle BREST a donné pouvoir à Jean-Pierre HAUCOURT

Jean-Pierre BOYER a été nommé secrétaire.

**Objet :** Redevance pour Occupation du Domaine Public ORANGE - Année 2022

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2541-12,  
Vu le Code des postes et des communications électroniques et notamment l'article L.47,  
Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public;

Considérant que l'occupation du domaine public communal par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement occupé.

Considérant que les tarifs maxima fixés pour 2006 par le décret n° 2005-1676 étaient les suivants pour le domaine public routier :

- 40 € par kilomètre et par artère en aérien
- 30 € par kilomètre et par artère en souterrain
- 20 € par m<sup>2</sup> au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

Considérant le linéaire suivant pour la commune de Saignon :

- 17,990 km d'artères aériennes
- 23,538 km d'artères en sous-sol
- 2 m<sup>2</sup> d'emprise au sol

Considérant le coefficient d'actualisation de 1,42136 applicable pour 2022 :

- 17,990 x 40 = 719,60 €
- 23,538 x 30 = 706,14 €
- 2 x 20 = 40,00 €

TOTAL = 1 465,74 x 1,42136 = 2 083,34 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

Envoyé en préfecture le 17/03/2022  
Reçu en préfecture le 17/03/2022  
Affiché le **SLO**  
ID : 084-218401057-20220314-DE\_2022\_14-DE

- **AUTORISE Monsieur le Maire à émettre le titre de recette correspondant**

**VOTE : UNANIMITE**

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

Le maire de Saignon  
Jean-Pierre H



Nombre de membres		
Affectés au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14
Date de la convocation		
07/03/2022		
N°		
2022-13		

Séance du 14 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux les quatorze mars à dix-huit heures trente Le Conseil Municipal de la commune de Saignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre HAUCOURT, Maire.

**Présents :** Annie BACLE, Isabelle BREST, Mathias CAUMONT, Nadine GARBARINO, Sylvie GONTERO, Jean-Pierre HAUCOURT, Gilbert LEGUAY, Bernard OLLIVIER, Claudie BONNEFOY, Jean-Pierre BOYER, Nicole EYNAUD, François DUPOUX, Bertrand JOUVE, Françoise SEVILLA

**Absents :** Isabelle BREST, Christophe SLEK

**Pouvoirs :** Isabelle BREST a donné pouvoir à Jean-Pierre HAUCOURT

Jean-Pierre BOYER a été nommé secrétaire.

**Objet :** Modification tableau des effectifs

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu d'un départ à la retraite d'une agente et d'une déclaration de vacance d'emploi, il convient de modifier les emplois correspondants.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'Arrêté n°44/2021 portant sur les Lignes Directrices de Gestion validé au CDG 84 le 09 décembre 2022

Le Maire propose à l'assemblée :

Modification du nombre d'emplois contractuels occupés

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier comme suit le tableau des emplois :

TABLEAU DES EFFECTIFS GRADES	EMPLOIS 2022	
	Pourvus	Non pourvus
Attaché	1	0
Rédacteur Principal 1° classe	1	0
Adjoint Administratif Ppal 1° classe	1	0
Adjoint administratif Ppal 2° classe	3	0
Adjoint Administratif	0	0
Adjoint du Patrimoine	1	0
Adjoint Technique Principal 1° classe	3	0
Adjoint Technique Principal 2° classe	0	0
Adjoint Technique	2	0
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 2° classe	0	1
Contractuels	2	1

VOTE : UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

Le Maire de Saignon  
  
Jean-Pierre HAUCOURT

Nombre de membres		
Affiliés au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14
Date de la convocation		
07/03/2022		
N°		
2022-12		

Séance du 14 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux les quatorze mars à dix-huit heures trente Le Conseil Municipal de la commune de Saignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre HAUCOURT, Maire.

**Présents :** Annie BACLE, Isabelle BREST, Mathias CAUMONT, Nadine GARBARINO, Sylvie GONTERO, Jean-Pierre HAUCOURT, Gilbert LEGUAY, Bernard OLLIVIER, Claudie BONNEFOY, Jean-Pierre BOYER, Nicole EYNAUD, François DUPOUX, Bertrand JOUVE, Françoise SEVILLA

**Absents :** Isabelle BREST, Christophe SLEK

**Pouvoirs :** Isabelle BREST a donné pouvoir à Jean-Pierre HAUCOURT

Jean-Pierre BOYER a été nommé secrétaire.

**Objet :** Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Vaucluse (CAUE) pour l'année 2022

Monsieur le Maire rappelle que le CAUE de Vaucluse est à la disposition des collectivités territoriales et des administrations, qui peuvent le consulter sur tout projet d'architecture, d'urbanisme et d'environnement.

Ses activités comportent également un aspect pédagogique destiné à promouvoir des politiques qualitatives au travers de missions d'accompagnement des maîtres d'ouvrage, sans pour autant pouvoir être chargé de missions de maîtrise d'œuvre.

A ce titre il porte notamment conseil aux particuliers qui désirent construire en leurs fournissant les informations, orientations et recommandations propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain comme rural.

Afin de poursuivre ce partenariat engagé sur le territoire de la commune, il est proposé de renouveler l'adhésion au CAUE de Vaucluse et de verser la cotisation s'élevant à 237 € pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Vaucluse (CAUE) pour l'année 2022
- ACCEPTE le versement de la cotisation fixée à 237 €
- DIT que ces crédits seront inscrits au budget primitif de l'année 2022

**VOTE: UNANIMITE**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT DE

VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAIGNON

Envoyé en préfecture le 17/03/2022  
Reçu en préfecture le 17/03/2022  
Affiché le 17/03/2022  
ID : 084-218401057-20220314-DE\_2022\_12-DE

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

Le maire de Saignon

Jean-Pierre HA...



Nombre de membres		
Affiliés au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14
Date de la convocation		
07/03/2022		
N°		
2022-11		

Séance du 14 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux les quatorze mars à dix-huit heures trente Le Conseil Municipal de la commune de Saignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre HAUCOURT, Maire.

**Présents :** Annie BACLE, Isabelle BREST, Mathias CAUMONT, Nadine GARBARINO, Sylvie GONTERO, Jean-Pierre HAUCOURT, Gilbert LEGUAY, Bernard OLLIVIER, Claudie BONNEFOY, Jean-Pierre BOYER, Nicole EYNAUD, François DUPOUX, Bertrand JOUVE, Françoise SEVILLA

**Absents :** Isabelle BREST, Christophe SLEK

**Pouvoirs :** Isabelle BREST a donné pouvoir à Jean-Pierre HAUCOURT

Jean-Pierre BOYER a été nommée secrétaire.

**Objet :** Révision des statuts du syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Luberon (PNRL)

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit délibérer sur la révision des statuts du PNRL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Parc naturel régional du Luberon ;

Vu la délibération 2021CS64 du 30 novembre 2021 du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon approuvant la révision de ses statuts ;

Vu le projet de statuts du Parc naturel régional du Luberon ci-annexé ;

Considérant qu'il revient désormais aux assemblées délibérantes des collectivités territoriales adhérentes au Parc naturel régional du Luberon de se prononcer sur cette révision des statuts ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- N'Approuve pas la révision des statuts du Parc naturel régional du Luberon ;
- N'Autorise pas Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

**VOTE : 08 CONTRE, 06 ABSTENTIONS**

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

Le maire de Saignon



Jean-Pierre HAUCOURT

Nombre de membres		
Affiliés au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14
Date de la convocation		
07/03/2022		
N°		
2022-10		

Séance du 14 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux les quatorze mars à dix-huit heures trente Le Conseil Municipal de la commune de Saignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre HAUCOURT, Maire.

**Présents :** Annie BACLE, Isabelle BREST, Mathias CAUMONT, Nadine GARBARINO, Sylvie GONTERO, Jean-Pierre HAUCOURT, Gilbert LEGUAY, Bernard OLLIVIER, Claudie BONNEFOY, Jean-Pierre BOYER, Nicole EYNAUD, François DUPOUX, Bertrand JOUVE, Françoise SEVILLA

**Absents :** Isabelle BREST, Christophe SLEK

**Pouvoirs :** Isabelle BREST a donné pouvoir à Jean-Pierre HAUCOURT

Jean-Pierre BOYER a été nommé secrétaire.

**Objet :** Sécurisation Chemin de la Molière au titre du SDIL 2022

Monsieur le Maire rappelle que selon les termes de l'article L.2334-33 du code général des collectivités territoriales, les communes répondant à certaines conditions démographiques et de richesse fiscale peuvent bénéficier de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL)

Monsieur le Maire indique que le Chemin de la Molière, voie communale, nécessite des travaux de sécurisation pour affaissement de rives, et reprise du revêtement pour l'amélioration de l'adhérence générale

Plan de Financement prévisionnel

Le coût estimé des travaux s'élève 88 487,90 € HT

Le financement serait :

SDIL: 30 970,76 € HT soit 35%

Commune : 57 517,14 € HT

Tel que détaillé ci-dessus, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter, pour la réalisation de cette opération-là :

- Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL) pour une somme de 30 970,76 € HT auprès de l'Etat (Préfecture du Vaucluse)

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

-**DECIDE** de solliciter le versement, par l'Etat (Préfecture du Vaucluse), d'une subvention maximale d'un montant de 30 970,76 €, soit 35 % du montant HT des travaux de sécurisation du Chemin de la Molière

-**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel actualisé détaillé ci-dessus

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

VOTE : UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.



Nombre de membres		
Affiliés au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14
Date de la convocation		
07/03/2022		
N°		
2022-08		

Séance du 14 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux les quatorze mars à dix-huit heures trente Le Conseil Municipal de la commune de Saignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre HAUCOURT, Maire.

**Présents :** Annie BACLE, Isabelle BREST, Mathias CAUMONT, Nadine GARBARINO, Sylvie GONTERO, Jean-Pierre HAUCOURT, Gilbert LEGUAY, Bernard OLLIVIER, Claudie BONNEFOY, Jean-Pierre BOYER, Nicole EYNAUD, François DUPOUX, Bertrand JOUVE, Françoise SEVILLA

**Absents :** Isabelle BREST, Christophe SLEK

**Pouvoirs :** Isabelle BREST a donné pouvoir à Jean-Pierre HAUCOURT

Jean-Pierre BOYER a été nommé secrétaire.

**Objet :** Sécurisation du site « Rempart / Rocher », au titre de la DETR 2022

Monsieur le Maire rappelle que selon les termes de l'article L.2334-33 du code général des collectivités territoriales, les communes répondant à certaines conditions démographiques et de richesse fiscale peuvent bénéficier de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

La sécurisation du site « Rempart / Rocher » de la commune de Saignon, rentre dans la catégorie d'opération éligible à la DETR : « Tous les travaux à la sécurisation et à la protection des biens et des personnes »

**Plan de Financement prévisionnel :**

Le coût estimé des travaux s'élève 136 096,00 € HT

Le financement serait :

DETR: 108 876,00 € HT soit 80%

Commune : 27 220,00 € HT

Tel que détaillé ci-dessus, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter, pour la réalisation de cette opération-là :

-Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour une somme de 108 876,00 € HT auprès de l'Etat (Préfecture du Vaucluse)

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

**-DECIDE** de solliciter le versement, par l'Etat (Préfecture du Vaucluse), d'une subvention maximale d'un montant de 108 876,00 €, soit 80 % du montant HT des travaux de sécurisation suite à éboulement et effondrement

**-APPROUVE** le plan de financement prévisionnel actualisé détaillé ci-dessus

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE  
VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE

COMMUNE DE SAIGNON

Envoyé en préfecture le 15/03/2022  
Reçu en préfecture le 15/03/2022  
Affiché le   
N° DE DÉLIBÉRATION :  
ID : 084-218401057-20220314-DE\_2022\_08-DE

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

VOTE : UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

Le maire de Saignon



Jean-Pierre HAUCOURT

Nombre de membres		
Affiliés au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14
Date de la convocation		
07/03/2022		
N°		
2022-09		

Séance du 14 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux les quatorze mars à dix-huit heures trente Le Conseil Municipal de la commune de Saignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre HAUCOURT, Maire.

**Présents :** Annie BACLE, Isabelle BREST, Mathias CAUMONT, Nadine GARBARINO, Sylvie GONTERO, Jean-Pierre HAUCOURT, Gilbert LEGUAY, Bernard OLLIVIER, Claudie BONNEFOY, Jean-Pierre BOYER, Nicole EYNAUD, François DUPOUX, Bertrand JOUVE, Françoise SEVILLA

**Absents :** Isabelle BREST, Christophe SLEK

**Pouvoirs :** Isabelle BREST a donné pouvoir à Jean-Pierre HAUCOURT

Jean-Pierre BOYER a été nommée secrétaire.

**Objet :** Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2020-2022 – Subvention du Conseil Départemental de Vaucluse

Vu la délibération du Conseil Départemental de Vaucluse du 17 janvier 2020 adoptant les modalités d'aide financière du Département dans le cadre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2020-2022,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) est reconduit par le Département.

Cette contractualisation est triennale, dans le cadre de ce contrat la commune doit consacrer 10% de l'enveloppe à des travaux portant sur la restauration de patrimoine, ou encore que la contractualisation peut financer jusqu'à 70% du projet.

Le Maire indique aussi que ce contrat comportera plusieurs projets d'investissement.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'inscrire comme opérations, dans le cadre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2020-2022, pour un montant maximal de dépenses éligibles de 278 531.27 € HT :

Opérations	Coût prévisionnel HT	Subvention	% de subv.
Réhabilitation Bâtiments communaux	44 745,00	31 321,50	70,00
Préservation de la ressource en eau potable	4 688,89	3 282,22	70,00
Travaux voirie : l'Allée de l'Octroi	146 392,13	102 474,49	70,00
Installation chaudière intermédiaire	18 450,25	12 915,17	70,00
Rénovation Murs Pierres Sèches	59 360,00	38 406,56	64,70
Réhabilitation 2° fontaine ST Quentin	4 895,00	3 426,50	70,00
<b>TOTAL</b>	<b>287 531,27</b>	<b>191 826,44</b>	<b>66,71</b>

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

- SOLLICITE la formalisation du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2020-2022 auprès du Conseil Départemental de Vaucluse
- DECIDE d'inscrire au Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2020-2022 le projet susvisé
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette décision, en particulier le Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2020-2022

**VOTE : UNANIMITE**

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

Le maire de



Jean-Pierre HENRI-GURT